Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 081-218100394-20261013-D2026_10_13_06-AU

# COMMUNE DE BRIATEXTE
# DECISION DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

**Décision n° 2026-10-13-06**
**Date : 13 Octobre 2026**
**Domaine : Louage de choses**

**Objet : Location grande salle « Espace culture et loisirs »**

**Le Maire de Briatexte,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire en date du 23 mars 2012 relatif au règlement intérieur des salles municipales ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 Décembre 2025 relative aux tarifs communaux ;

**DECIDE**

**Article 1** : Il est conclu entre la Commune de Briatexte et l'Association de l'APEL Ecole Saint Joseph, Représentée par Monsieur CRESPI Jérémy, un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le samedi 21 novembre 2026. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

**Article 2** : Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Briatexte, le 13/10/2026

Le Maire,
Richard ANGOSTO

MAIRIE DE BRIATEXTE (TARN)